

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 40139
Numéro SIREN : 418 082 673
Nom ou dénomination : A.C.P. EXPLOITATION

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2020 sous le numéro de dépôt 6725

A.C.P. EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée
Capital : 7 622.45 euros
Siège social : Bd de la Fosse 7
62670 MAZINGARBE

418 082 673 RCS ARRAS

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,
Le trente juin,
à neuf heures trente,

Au siège social, à MAZINGARBE (62670), Bd de la Fosse 7, les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée A.C.P. EXPLOITATION, au capital de 7 622.45 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société MWI, représentée par Monsieur Michel WIECKOWSKI, préside la réunion en sa qualité de Présidente.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par la Présidente, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus des deux tiers du capital social et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Elle dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le texte des projets de résolutions proposées à l'assemblée générale.

La Présidente rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1ent - Respect de la procédure concernant la convocation de l'assemblée.
- 2ent - Nomination d'une Directrice Générale.

Lecture est donnée du rapport de la Présidente.

Après échange d'observations, la Présidente fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

MW

A.C.P. EXPLOITATION
Société par Actions Simplifiée
Capital : 7 622.45 euros
Siège social : Bd de la Fosse 7
62670 MAZINGARBE

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la Présidente :

- de ce que les dispositions des statuts concernant la convocation de l'assemblée ont bien été respectées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer en qualité de Directrice Générale, à compter de ce jour, pour la durée des fonctions de la Présidente :

La société V.K.M . HOLDING,
Dont le siège social est situé 10 rue Noël Jouame, 62160 GRENAY
Représentée par son Gérant, Monsieur Mickaël VITTU.

La société V.K.M . HOLDING exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

La société V.K.M . HOLDING déclare accepter les fonctions de Directrice Générale qui viennent de lui être conférées. Elle déclare en outre ne pas être dans l'un des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par la loi.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés décide que la société V.K.M . HOLDING ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de Directrice générale, ce jusqu'à décision contraire.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Michel WIECKOWSKI, représentant la société MWI, Présidente, pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité y afférentes, les décisions ci-dessus étant valablement adoptées conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à dix heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la Présidente.

Pour la Société V.K.M Holding
Par son Acceptation des Fonctions
de Directrice Générale

La Présidente.

